



Grenier non-inclus dans le bail

Par **ThierryJ**, le 20/11/2018 à 11:15

Bonjour,

Nous louons depuis 18 mois une maison que les propriétaires habitaient avant nous. Cette maison possède un grenier, qui n'est mentionné ni sur le bail, ni sur l'état des lieux. Nous utilisons le grenier comme espace de stockage.

Les propriétaires ont laissé des affaires personnelles dans le grenier, qui en occupent une bonne partie.

Ils nous avaient dit verbalement qu'ils débarasseraient leurs affaires du grenier dans les 6 mois suivant la signature du bail.

Nous avons aujourd'hui besoin de plus de place dans le grenier, mais les propriétaires refusent de débarasser leurs affaires, nous disant que nous n'aurions même pas dû y avoir accès.

Qui est dans son droit, et qui peut légalement utiliser le grenier?

Merci

Par **janus2fr**, le 20/11/2018 à 12:58

Bonjour,

C'est le bail qui fixe la consistance de la chose louée. S'il ne mentionne pas le grenier, théoriquement, il ne fait pas partie de votre location.

Par **ThierryJ**, le 20/11/2018 à 13:37

Le bail précise "à l'étage: trois chambres, salle de bains, dégagements et rangements". Qu'est-ce qui est considéré comme dégagement ?

Par **janus2fr**, le 20/11/2018 à 13:54

Si je comprends bien, le grenier est au dessus de l'étage, non ?

Par **ThierryJ**, le **20/11/2018** à **13:57**

Oui